

8 mars, une journée internationale des droits des femmes

@rib News, 08/03/2017 – Source Xinhua L'UA et l'ONU lancent un rapport sur les droits des femmes en Afrique Il reste encore beaucoup d'obstacles à franchir avant de réaliser pleinement les droits des femmes en Afrique malgré les progrès considérables enregistrés sur le continent, selon un nouveau rapport rendu public par l'ONU et l'Union africaine (UA). Commissionné par l'UA et le Bureau de l'ONU pour les droits de l'homme ainsi que ONU Femmes, le rapport sur les droits des femmes en Afrique, a été dévoilé mardi dans la capitale éthiopienne, Addis-Abeba.

Le rapport évalue les progrès réalisés dans l'avancement des droits des femmes en utilisant des thèmes spécifiques où les fossés de protection persistent et où il faut agir, comme la santé sexuelle et reproductive; l'albinisme chez les femmes; les violences faites aux femmes; les pratiques nuisibles; les lois qui discriminent les femmes; les femmes, la paix et la sécurité; les femmes en prison. S'exprimant lors de la cérémonie de lancement, Jean Mfasoni, conseiller spécial du président de la Commission de l'UA, a noté les progrès immenses atteints dans le domaine de l'autonomie et du développement des femmes en Afrique. Il a réitéré que différentes mesures ont été prises par le bloc panafricain au niveau de la promotion et de la protection des droits des femmes sur le continent. L'officiel a mentionné entre autres le protocole de la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique, connu sous le nom de Protocole de Maputo, qui a été intégré à plusieurs constitutions et dans les lois et politiques nationales. Le rapport note également qu'il y a eu des progrès dans le domaine de la participation politique des femmes en Afrique. Mais malgré cela, les défis et fossés qui persistent pour réaliser pleinement les droits des femmes sont énormes. Dans tous les pays du continent, comme au niveau mondial, les droits des femmes continuent d'être bafoués, souligne le rapport. En Afrique, une femme sur trois a connu des violences physiques et/ou sexuelles dans son couple ou des violences sexuelles commises par une personne étrangère dans sa vie; dans six pays, les femmes ne sont pas protégées juridiquement contre les violences domestiques, a poursuivi le document. En 2013, les femmes et filles africaines représentaient 62% (179.000) de l'ensemble des décès de causes évitables dans le monde liés à la grossesse ou à l'accouchement; en Afrique sub-saharienne, le taux de femmes nouvellement contaminées par le VIH est plus élevé que celui des hommes. Environ 130 millions de filles et de femmes en vie aujourd'hui ont subi des mutilations génitales, principalement en Afrique; et 125 millions d'Africaines, filles et femmes, en vie aujourd'hui ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Les fossés de protection dans les domaines de la santé, du mariage et des relations familiales sont particulièrement frappants tout comme l'est la non-reconnaissance des formes croisées de discrimination, selon le rapport. Dans de nombreux pays, ces fossés se combinent également à l'instabilité politique et aux conflits, a ajouté le rapport. Le document appelle les gouvernements africains à, entre autres, renforcer le soutien aux institutions en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, y compris l'intégration systématique d'une perspective sexospécifique dans tous les ministères ainsi que dans les institutions nationales des droits de l'homme. Il appelle à l'adoption d'objectifs pour garantir le plein emploi des femmes ainsi que des emplois décentés, et à la reconnaissance des travaux domestiques. Enfin, le rapport appelle les gouvernements à faire en sorte que les femmes accèdent à et contrôlent leurs propres ressources économiques et financières.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});